

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 14 avril 2023  
Délibération n°2

L'An deux mille vingt-trois le quatorze avril à 19h30, le Conseil Municipal  
convoqué le six avril s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents** : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - VERNET Laurent - PRAT Christelle

**Absents** : ALDEBERT Gérard (excusé)

**Procurations** : HERMITTE Jean-Pierre à BARONNAT Bernard - MOSSO Véronique à VERNET Laurent - GIRAUD Matthieu à COQUILLAT Catherine - GRANET Alice à JEANNE Virginie

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE AU CONFORTEMENT ET A LA RESTAURATION DU CLOCHER DE LA CHAPELLE SAINT SEBASTIEN DU VILLARD**

Madame le maire rappelle que depuis de nombreuses années, la commune se préoccupe de la problématique de la stabilité du clocher de la chapelle dédiée à Saint Sébastien, située dans le hameau du Villard et inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Madame le maire expose qu'un diagnostic réalisé en 2021 par monsieur Sylvestre GARIN, architecte du patrimoine associé au bureau d'études structures I2C, a mis en évidence la nécessité de procéder à des travaux de confortement et de restauration de ce clocher, dont l'effondrement est possible notamment en cas d'un éventuel séisme.

Madame le maire invite donc le conseil à se prononcer sur la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre portant sur une mission de confortement et de restauration du clocher de cette chapelle avec monsieur Sylvestre GARIN, architecte du patrimoine, associé à un bureau d'études structures, pour un montant de 25 620.00 € HT (30 744.00 € TTC).

**Vu** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le Code de la commande publique ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Autorise** le Maire à signer le marché public portant sur une « *Mission de maîtrise d'œuvre relative au confortement et de restauration du clocher de la chapelle Saint Sébastien du Villard* » avec monsieur Sylvestre GARIN, architecte du patrimoine, associé à un bureau d'études structures, pour un montant de 25 620.00 € HT (30 744.00 € TTC).

- **Autorise** le Maire à ordonnancer les dépenses relatives à ce marché, inscrites au BP 2023 du budget principal de la collectivité ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

